

LA GRECE EST LE SIXIEME ETAT DE L'UNION A RATIFIER LA CONSTITUTION EUROPEENNE

Le Vouli, Chambre unique du Parlement, a ratifié le 19 avril par deux cent soixante-huit voix contre dix-sept le projet de traité établissant une Constitution pour l'Europe. Deux cent quatre vingt-cinq des trois cent députés ont pris part au vote dont le résultat a été salué par de longs applaudissements.

L'Union européenne, par la voix de la vice-présidente de la Commission, Margot Wallström, a félicité la Grèce pour ce nouveau pas franchi. *« Au nom de la Commission, j'accueille avec une grande satisfaction la ratification de la Constitution européenne par le Parlement grec. Nous avons été heureux de constater le soutien massif manifesté pendant le vote. La Grèce a confirmé une fois de plus aujourd'hui sa vocation européenne »* a-t-elle déclaré. *« Les traditions démocratique et humaniste européennes ont éclos pour la première fois sur le sol grec. Elles sont à présent au cœur des valeurs européennes modernes représentées par la Constitution européenne »* a également souligné Margot Wallström.

Comme l'a souhaité son Premier ministre, Constantin Caramanlis (Nouvelle démocratie), la Grèce figure donc désormais parmi les premiers Etats européens ayant ratifié le Traité constitutionnel européen. *« La Grèce veut être à l'avant-garde de la construction de la nouvelle grande Europe »* a-t-il déclaré.

Le gouvernement a fait le choix de ratifier la Constitution européenne par la voix parlementaire, procédure traditionnelle de ratification des traités internationaux dans le pays. Selon l'article 28 de la Constitution, la majorité simple, soit cent cinquante et une voix, est nécessaire pour l'adoption du texte. Les deux formations majoritaires, Nouvelle démocratie (ND) et le Mouvement socialiste panhellénique (PASOK), sont toutes deux favorables à la ratification. *« La Constitution est la nôtre car nous avons lutté pour. Si elle fait un pas vers davantage d'Europe sociale, cela est de notre fait »* a déclaré le chef du PASOK, George Papandreou. *« La Constitution est un pas déterminant pour une Europe démocratique, politiquement forte et juste, qui met le citoyen européen au centre »* a-t-il ajouté.

L'article 44 de la Constitution autorise également le Président de la République à convoquer, sur proposition du gouvernement et après le vote à la majorité absolue du Parlement, un référendum sur des questions nationales d'intérêt crucial.

Le 11 avril dernier, le Mouvement socialiste panhellénique, le Parti communiste (KKE) et la Coalition des forces de gauche et du progrès (Synaspismos) ont demandé l'organisation d'un référendum. Cette union des trois formations de l'opposition est exceptionnelle, car la gauche grecque est, par ailleurs, désunie dans ses positions face au Traité constitutionnel. Le référendum a été refusé le lendemain, jour de l'ouverture des débats sur la ratification de la Constitution européenne au Parlement, par le gouvernement. Le PASOK réclamait une consultation populaire pour des raisons pédagogiques, afin « de satisfaire la demande des citoyens de s'informer sur le fond et de décider pour l'avenir de la Grèce dans l'Union européenne ». De leur côté, le Parti communiste et la Coalition des forces de gauche et du progrès, opposées à la Constitution européenne -le premier est depuis toujours un parti anti-européen, la deuxième considère le texte comme « trop libéral »- souhaitaient également que le peuple puisse s'exprimer sur le sujet. Le président de la Coalition des forces de gauche et du progrès, Alekos Alavanos, a déclaré que son parti « attend le référendum français et espère un « non » français ». « Nous souhaitons que la crise qui peut se répandre en Europe, en cas de « non » français soit bénéfique à une Europe sociale ». Plusieurs mouvements d'extrême gauche ainsi que la formation d'extrême droite, l'Alarme orthodoxe populaire (Laos), non représentés au Parlement, se sont également prononcés contre la Constitution européenne. Durant les débats parlementaires, plusieurs manifestations ont été organisées à travers le pays par les opposants au texte européen, des rassemblements qui n'ont guère réuni plus de deux mille personnes à Athènes ou à Thessalonique.

Le gouvernement a lancé, dès janvier dernier, un programme d'information sur la Constitution intitulé « L'Europe avance, la Grèce gagne » à l'intention des citoyens. Depuis la fin du mois de mars, un « bus de l'Europe », affrété par le gouvernement, a entamé un périple qui le conduit dans les cinquante-deux préfectures de l'archipel (équivalents des départements français) où il informe la population sur l'Union européenne. Diverses animations, expositions et manifestations sont également organisées sur le passage de l'Eurobus.

Dans la dernière enquête Eurobaromètre réalisée en novembre 2004 et publiée en mars dernier, la moitié (49%) des Grecs déclaraient n'avoir jamais entendu parler de la Constitution européenne. Moins d'un Grec sur dix (6%) connaissaient globalement le contenu du texte et 44% en avaient entendu parler mais en connaissaient peu de choses. Un tiers des personnes interrogées s'affirmaient favorables à la ratification de la Constitution européenne (31%), 11% s'y déclarant hostiles. Plus de la moitié des personnes interrogées n'exprimaient pas d'opinion (55%).

« La Constitution est le maillon nécessaire aux institutions européennes pour qu'elles fonctionnent avec plus d'efficacité et ouvrant la porte à une évolution fédérative de l'Union européenne qui renforce la perspective d'une Europe plus puissante, plus sûre et plus efficace » a affirmé Constantin Caramanlis durant le débat parlementaire. Le Premier ministre a également affirmé qu'il aurait souhaité *« un traité constitutionnel plus simple, plus audacieux et plus près encore de la politique d'unification »*. En octobre dernier, lors de la signature du texte par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union à Rome, Constantin Caramanlis avait cité comme points majeurs de la Constitution la coopération en matière de défense et de sécurité mais également le renforcement du tourisme et le développement des régions périphériques. *« Il est important que le tourisme soit compris dans les politiques de soutien de l'Union européenne et que des actions soient prévues pour son renforcement, tout comme le fait que toutes les régions insulaires, frontalières et montagneuses, et non pas seulement certaines, bénéficient de l'application de mesures et politiques spéciales pour leur développement »* avait-il déclaré.

La ratification grecque devrait être suivie dans les prochaines semaines de celle des Chypriotes, des Autrichiens, des Allemands avant que les Français et les Néerlandais ne s'expriment par référendum.

Corinne Deloy